



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 13 juillet 2026,

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue à salle du conseil au 1428, route 122

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne.

Sont présents les conseillers suivants :

Francois Lupien, conseiller poste # 1,
Pierre Côté, conseiller poste # 2,
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,
Éric Allard, conseiller poste # 4,
Josiane Leblanc-Danis, conseillère poste #5,
Karina Poudrier, conseillère poste #6.

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière et Gaby Tessier, inspecteur sont également présents

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2026.102

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté 10.2 Plan et devis ponceaux prioritaires et le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 juin 2026 ;

2026.103

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le procès-verbal du 8 juin 2026 tel que rédigé en indiquant que Karina Poudrier était absente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

4. CORRESPONDANCE ;

La correspondance est déposée.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2026.104

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

Considérant les comptes à payer en date du 13 juillet 2026, et effectués durant le mois :

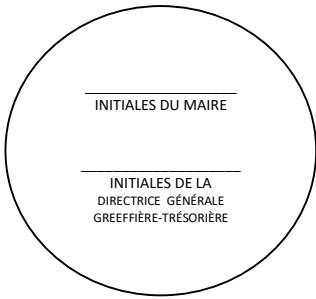
Comptes payés durant le mois et au 13 juillet 2026 :

#	Fournisseurs (description)						MONTANT
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600298 (I)		DD 06 26	2026-06-01	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #22 finissante	3 710,01 \$
202600299 (I)		DD 06 26	2026-06-04	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #6 élus finissa	5 815,87 \$
202600300 (I)		DD 06 26	2026-06-08	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #23 finissante	3 710,01 \$
202600301 (I)		DD 06 26	2026-06-15	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #24 finissante	3 792,01 \$
202600302 (I)		DD 06 26	2026-06-19	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #25 finissante	3 710,01 \$
202600303 (I)		DD 06 26	2026-06-26	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #26 finissante	4 489,93 \$
202600304 (I)		DD 06 26	2026-06-04	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #27882	36,88 \$
202600305 (I)		DD 06 26	2026-06-04	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #27882	54,58 \$
202600306 (I)		DD 06 26	2026-06-15	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #27882	73,77 \$
202600307 (I)		DD 06 26	2026-06-01	1082	INT COMMUNICATION	Site internet / juin 2026	63,18 \$
202600308 (I)		DD 06 26	2026-06-01	1124	GBL MERCH	Frais terminal / mai 2026	118,35 \$
202600309 (I)		DD 06 26	2026-06-24	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600310 (I)		DD 06 26	2026-06-04	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600311 (I)		DD 06 26	2026-06-03	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600312 (I)		DD 06 26	2026-06-03	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600314 (I)		DD 06 26	2026-06-17	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600315 (I)		DD 06 26	2026-06-11	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600316 (I)		DD 06 26	2026-06-18	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600317 (I)		DD 06 26	2026-06-25	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600318 (I)		DD 06 26	2026-06-11	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #27882	36,88 \$
202600320 (I)		DD 06 26	2026-06-15	1103	BENEVA	Assurance collective, juin 2026	1 117,52 \$
202600321 (I)		DD 06 26	2026-06-30	90	COGECO CABLE INC.	Internet 1er au 30 juin 2026	172,41 \$
202600322 (I)		DD 06 26	2026-06-30	242	HYDRO QUEBEC	Éclairage public / 1er au 31 mai 202	81,39 \$
202600323 (I)		DD 06 26	2026-06-30	502	GROUPE MASKATEL	Internet garage 1er au 30 juin 2026	66,67 \$
202600324 (I)		DD 06 26	2026-06-30	502	GROUPE MASKATEL	Téléphone 1er au 30 juin 2026	52,74 \$
202600325 (I)		DD 06 26	2026-06-30	996	Telus	Geotab camion déneigement (2) 12 j	64,39 \$
202600326 (I)		DD 06 26	2026-06-29	680	VISA DESJARDINS	Gaby / 4 Saisons, essence 50,805 lit	380,88 \$
202600329 (I)		DD 06 26	2026-06-29	680	VISA DESJARDINS	Valérie/canva,adobe, fraude 955.79\$	1 292,85 \$
202600293 (I)	10672	DD 06 26	2026-06-23	1220	SUCCESSION BLANCHE-ALIC	Remboursement au crédit, Client: 9	92,42 \$
202600294 (I)	10673	DD 06 26	2026-06-23	1221	SOCIETE FORESTIERE BON	Remboursement au crédit, Client: 9	4,37 \$
202600295 (I)	10674	DD 06 26	2026-06-23	1222	COMEAU GUY	Remboursement au crédit, Client: 9	312,44 \$
202600296 (I)	10675	DD 06 26	2026-06-23	1223	GESTIONS IMMOBILIÈRES YV	Remboursement au crédit, Client: 9	36,80 \$
202600297 (I)	10676	DD 06 26	2026-06-23	1224	DESMARAIS JEAN-FRANÇOIS	Remboursement au crédit, Client: 9	114,56 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000							30 212,00 \$
Total des paiements émis							30 212,00 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							30 212,00 \$
Total des dépôts direct							0,00 \$
							30 212,00 \$

Comptes à payer au 13 juillet 2026 :

#	Fournisseurs (description).....						montant
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600330 (I)		FA 07 26	2026-07-13	35	ADMQ ZONE 7 CENTRE-DU-Q	Colloque annuel de zone / Valérie &	344,93 \$
202600331 (I)		FA 07 26	2026-07-13	82	CANADIAN NATIONAL	Passage à niveau Mitchel et 10e rg/	2 307,00 \$
202600334 (I)		FA 07 26	2026-07-13	504	THOMAS CAYA INC	Clou ardox	11,39 \$
202600335 (I)		FA 07 26	2026-07-13	519	VALERIE AUBIN	Congrès ADMQ, 16 au 19 juin diner,	429,26 \$
202600337 (I)		FA 07 26	2026-07-13	630	SOLUTIONS ZEN MÉDIA	Nom de domaine du 1 juillet 2026 a	45,99 \$
202600338 (I)		FA 07 26	2026-07-13	669	BUOPRO CITATION INC	Papeteries / agraffe, porte-mines, e	465,57 \$
202600339 (I)		FA 07 26	2026-07-13	673	MARQUAGE ET TRACAGE DU	Lignes d'arrêt, ligne simple, ralentiss	10 274,59 \$
202600341 (I)		FA 07 26	2026-07-13	1144	LEMAIRE, MANON	Congrès ADMQ, 16 au 19 juin diner,	159,57 \$
202600342 (I)		FA 07 26	2026-07-13	1156	FLEXCOM	Téléphonie du 1er au 31 juillet 2026	140,28 \$
202600343 (I)		FA 07 26	2026-07-13	1166	ADN COMMUNICATION	Alertes municipales mai 2026	94,02 \$
202600332 (I)	10677	FA 07 26	2026-07-13	356	MUNICIPALITE ST-CYRILLE	Disposition boues / entente intermun	19 207,86 \$
202600333 (I)	10678	FA 07 26	2026-07-13	384	VALÉRIE AUBIN	Costco / hertel	72,75 \$
202600336 (I)	10679	FA 07 26	2026-07-13	532	XEROX CANADA LTEE	Frais enlèvement matériel	747,34 \$
202600340 (I)	10680	FA 07 26	2026-07-13	1027	EXCAVATION ERIC VINCENT	5 hrs pelle avec broyeur forestier	2 029,31 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000							36 329,86 \$
Total des paiements émis							36 329,86 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							22 057,26 \$
Total des dépôts direct							14 272,60 \$
							36 329,86 \$

En conséquence, il est proposé Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 66 541.86\$



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les déboursés, travaux route 122, garderie sous-sol.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES :

8 ADMINISTRATION:

2026.106

8.1 DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – ASPHALTAGE DE LA PISTE CYCLABLE LONGEANT LA ROUTE 122 DANS LE CADRE DES TRAVAUX PRÉVUS EN 2027:

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable prévoit réaliser des travaux de réfection de la chaussée de la route 122 sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en 2027;

Considérant que la Municipalité est desservie par une piste cyclable longeant la route 122, laquelle est utilisée quotidiennement par les citoyens et les visiteurs;

Considérant qu'il est opportun de profiter des travaux de réfection de la route 122 prévus en 2027 afin de réaliser simultanément l'asphaltage de la piste cyclable, ce qui permettrait d'optimiser les interventions et de réduire les coûts de mobilisation;

En conséquence, il est proposé par François Lupien, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'inclure l'asphaltage de la piste cyclable longeant la route 122 dans la programmation des travaux de réfection de la route 122 prévus en 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.2 REMPLACEMENT DES FENÊTRES HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL – DEMANDE DE PROCÉDURE ÉCRITE:

2026.107

Considérant que la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil désire procéder au remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville et du garage municipal afin d'assurer la pérennité de ses immeubles municipaux;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant que les fenêtres actuellement en place ont atteint leur durée de vie utile et que leur remplacement permettra d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, le confort et de réduire les coûts d'entretien à long terme;

Considérant que ces travaux sont prévus à la programmation des travaux financés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Considérant qu'il y a lieu d'obtenir des prix auprès d'entrepreneurs qualifiés conformément aux dispositions de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'entreprendre une procédure écrite sur invitation afin d'obtenir des prix pour le remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville et du garage municipal, des portes du garage municipal également;

Que la dépense soit financée à même les sommes prévues à la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.3 ACCEPTATION DES PRINCIPES RELATIFS À LA CONCLUSION D'ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIÉRIE:

2026.108

Considérant que la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a procédé à l'embauche d'un ingénieur afin de répondre à ses besoins en matière d'ingénierie municipale;

Considérant que la Municipalité souhaite optimiser l'utilisation de cette ressource professionnelle en offrant, lorsque les disponibilités le permettent, des services d'ingénierie à d'autres municipalités dans le cadre d'ententes intermunicipales;

Considérant que le conseil juge opportun d'établir les principes généraux devant encadrer la conclusion de telles ententes;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu :

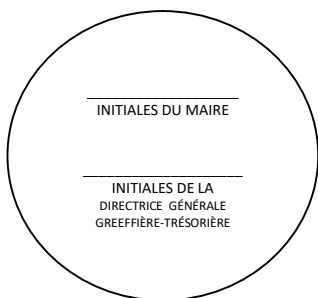
Que le conseil municipal accepte le principe de conclure des ententes intermunicipales visant la prestation de services d'ingénierie avec toute municipalité intéressée.

Que ces ententes soient conclues pour une durée d'un an, renouvelable, à moins qu'une entente particulière ne prévoie une durée différente approuvée par le conseil.

Que le tarif des services d'ingénierie soit fixé à 95,00 \$ de l'heure, plus les taxes applicables, pour toute la durée des ententes.

Qu'un montant forfaitaire de 17 100\$ pour 200 heures pour une période d'un an de la signature de l'entente;

Considérant que si l'option forfaitaire est choisie la banque d'heure est valide pour une période de 1 an à compter de la date de signature de l'entente.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Que des frais d'administration de 10% sur tous les factures et les frais de déplacement et représentation également;

Que les modalités particulières de chaque entente soient établies conformément aux besoins des municipalités concernées et aux disponibilités de la ressource.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.4 ENTENTE INGÉNIEUR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE DE GUIRE:

2026.108

Considérant que le conseil municipal a adopté les principes et les modalités encadrant les ententes intermunicipales relatives à la prestation de services d'ingénierie;

Considérant que la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire désire conclure une entente avec la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour bénéficier de ces services;

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu :

Que le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire pour la prestation de services d'ingénierie, selon les modalités établies par le conseil dans sa résolution précédente, la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire ayant le choix entre une facturation à taux horaire ou une facturation forfaitaire selon l'option qu'elle aura sélectionnée.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, l'entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.5 ENTENTE INGÉNIEUR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE :

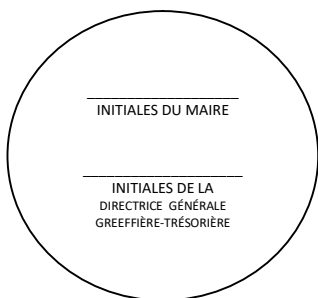
2026.109

Considérant que le conseil municipal a adopté les principes et les modalités encadrant les ententes intermunicipales relatives à la prestation de services d'ingénierie;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure désire conclure une entente avec la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour bénéficier de ces services;

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu :

Que le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Bonaventure pour la prestation de services d'ingénierie, selon les modalités établies par le conseil dans sa résolution



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

précédente, la Municipalité de Saint-Bonaventure ayant le choix entre une facturation à taux horaire ou une facturation forfaitaire selon l'option qu'elle aura sélectionnée.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, l'entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.6 ENTENTE INGÉNIEUR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS:

2026.110

Considérant que le conseil municipal a adopté les principes et les modalités encadrant les ententes intermunicipales relatives à la prestation de services d'ingénierie;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire conclure une entente avec la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour bénéficier de ces services;

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Éric Allard et résolu :

Que le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la prestation de services d'ingénierie, selon les modalités établies par le conseil dans sa résolution précédente, la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ayant le choix entre une facturation à taux horaire ou une facturation forfaitaire selon l'option qu'elle aura sélectionnée.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, l'entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.7 DEMANDE DE SUBVENTION PAVL - VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION:

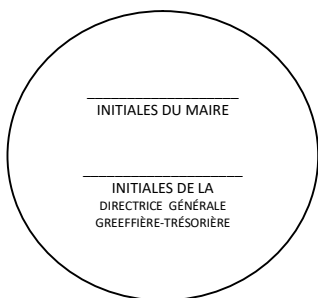
2026.111

Considérant les projets suivants de remplacement des ponceaux suivants :

- 080-12-NDBCP-9eRgSi-06
- 080-12-NDBCP-9eRgSi-07
- 080-03-NDBCP-RgRiv-01

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Considérant que le chargé de projet de la Municipalité, **M. Jean-Philippe Girouard, ingénieur**, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et autoriser M. Jean-Philippe Girouard, ingénieur, à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

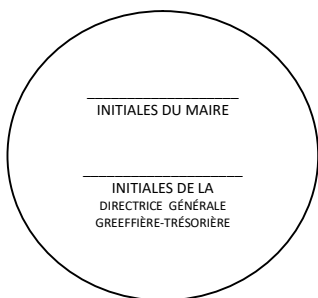
9.1 COMITÉ INCENDIE:

Les membres du comité font un compte rendu.

9.2 FACTURES INCENDIE AU 30 JUI 2026 :

Pas encore reçu

10. VOIRIE ET URBANISME :



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2026.112

10.1 ASPHALTE RUE EPHREM-AUDET :

Considérant que les éléments suivants ont été pris en compte :

Considérant que la rue Ephrem-Audet est située dans l'emprise de la route 259, sur le lot 4 647 768, acquis par le MTMD, devenu propriété de la municipalité par la loi sur la voirie article 6 ;

Considérant que la géométrie actuelle de l'intersection limite le croisement simultané de deux véhicules semi-remorque de type TST ou WB-20.

Considérant que tenu du faible volume de circulation, l'absence d'enjeu de sécurité observé et du fait que le projet consiste essentiellement au pavage d'une chaussée existante sans modification significative de son tracé, aucun aménagement de l'intersection n'est recommandé dans le cadre du présent projet.

Considérant que la municipalité reconnaît que l'absence d'un deuxième fossé latéral peut limiter le drainage de la fondation de chaussée et avoir une incidence sur la durabilité à long terme de la structure de chaussée.

Considérant que le profil transversal projeté sera toutefois conçu de manière à diriger les eaux de ruissellement vers le fossé existant afin d'assurer le drainage des eaux de surface ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu de procéder sur invitation écrite pour le projet de réfection de la surface de roulement de la rue Ephrem-Audet par un nivellement de la chaussée afin d'en assurer un drainage adéquat, suivi de l'ajout de matériaux granulaire MG-20 et de la mise en place d'une couche de pavage sur une longueur d'environ 125 mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2026.113

10.2 PLAN ET DEVIS POUR LES PONCEAU PRIORITAIRES :

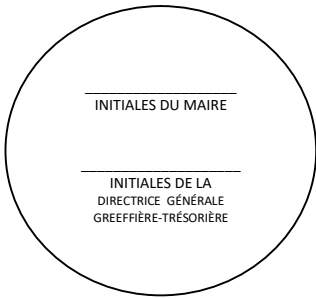
Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a identifié plusieurs ponceaux prioritaires nécessitant une intervention ;

Considérant que la préparation de plans et devis constitue une étape essentielle afin de planifier les travaux et d'obtenir les autorisations requises, le cas échéant;

Considérant que le conseil souhaite entreprendre dès maintenant les démarches techniques nécessaires afin d'être en mesure de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais;

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu que le conseil municipal mandate l'ingénieur de la Municipalité afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la préparation des plans et devis pour l'ensemble des ponceaux identifiés comme prioritaires par la Municipalité.

QUE ce mandat comprenne notamment les relevés, les études techniques, la préparation des plans et devis, les demandes d'autorisations, lorsque requises, ainsi que toute autre démarche nécessaire à la réalisation éventuelle des travaux.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

QUE les dépenses découlant de ce mandat soient autorisées conformément aux crédits budgétaires disponibles et politique de gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

11. LOISIRS ET CULTURE :

11.1 COMITÉ CEDBC :

Compte rendu du comité CEDBC

11.2 COMITÉ LOISIRS :

Compte rendu du comité des loisirs

11.3 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :

Compte rendu du comité de la bibliothèque

11.4 COMITÉ MADA :

Compte rendu du comité

12. HYGIÈNE DU MILIEU :

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :

Compte rendu de la séance du conseil d'administration.

12.2 COPERNIC :

Compte rendu de la rencontre COPERNIC.

13. VARIA :

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS :

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les sujets des questions posées portent sur les sujets suivants : éolienne, route 122, vidange fosse septique,



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2026.113

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis et résolu de lever l'assemblée à 20h55.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

